



PROVIDENCE INFOS

www.providence-wavre.be

Liaison Parents-Ecole
2015-2016 N°1
Octobre 2015

Chers Parents,

Comme promis dans notre courrier du mois de septembre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le premier numéro du « Providence Infos ». Ce bulletin de liaison vous sera envoyé à plusieurs moments-clés de l'année. Il vous donnera des informations d'ordre organisationnel et vous fera aussi part de la vie de l'école.

Après quelques semaines de cours, nous espérons que votre enfant a trouvé sa place dans notre Institut et qu'il démarre son apprentissage avec enthousiasme. Beaucoup de classes ont organisé des journées de rencontre, voire des classes vertes. Ces moments privilégiés sont pour nous capitaux car ils permettent aux élèves, à leurs professeurs et aux éducateurs de mieux se connaître pour établir un véritable partenariat, condition indispensable à tout acte éducatif et pédagogique.

Vous trouverez dans les pages qui suivent différents renseignements qui vous éclaireront sur le fonctionnement de l'école, ainsi que des informations sur nos projets. Cette année, notre école confirme son rôle pionnier dans la gestion du « Vivre ensemble » et dans la prévention et la gestion du harcèlement entre élèves. D'ores et déjà, bloquez vos agendas au lundi 30 novembre 20h. Nous vous proposerons une conférence sur cette thématique (voir point 8 : Équipe « Ecout'Émoi »).

Au sommaire :

1. La réunion des parents du jeudi 29 octobre
2. La transmission du Providence Infos
3. L'organisation générale

4. Un écho des rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
5. Le soutien à l'apprentissage
6. La cellule « Dys »
7. Le projet « Lirécrire »
8. La cellule « Ecout'Émoi »
9. Le centre PMS
10. Une information sur les frais scolaires
11. La demande de documents et attestations
12. Le calendrier du 1^{er} trimestre

Dans l'attente de vous rencontrer le jeudi 29 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.



MERCI DE COMPLETER LE TALON-REPONSE EN FIN DE FASCICULE

L. Vanvilthoven
Directeur du DOA

P. Maljean
Directrice des 2^e & 3^e degrés

P. Cabeke,
Directeur-Adjoint 2^e & 3^e degrés

1. Rencontre des parents à la Toussaint

Les parents de 1^{ère} à la 7^{ème} sont invités à rencontrer, sur rendez-vous, le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le jeudi 29 octobre** entre 17h et 20h. Un courrier (avec talon-réponse) vous parviendra prochainement à ce sujet. Les bulletins de la 1^{ère} période seront remis aux élèves le mercredi 28 octobre (sauf pour les élèves de 6 et 7P).

Nous insistons sur l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des éclairages sur le vécu de l'élève – à la maison et/ou à l'école – peuvent être partagés entre titulaires, professeurs, parents, élèves. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an ; votre participation régulière est indispensable pour un partenariat efficace dans l'éducation de l'élève.

2. Transmission des Providence-Infos

À partir du mois de novembre, dès que les encodages seront terminés, chaque diffusion du Providence-Infos en version papier sera doublée, d'un envoi informatique. Ce dernier est rapide et permet de disposer d'une information

précieuse en ligne directe. Si vous ne le recevez pas par ce moyen, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : contact@providence-wavre.be.

D'autre part, le « Providence Infos » est, comme beaucoup d'autres informations, accessible sur notre site : www.providence-wavre.be.

3. Organisation générale

À la rentrée, les élèves ont été accueillis par leur titulaire, que vous avez également pu rencontrer en septembre.

Le titulaire joue un rôle essentiel dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. Il est votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant.

En partenariat avec le titulaire, l'éducateur de niveau assure le suivi éducatif. Le tableau ci-dessous reprend les noms et coordonnées des différents éducateurs de niveau.

GT/TT/TQ			Professionnel		
Éducatrice principale : M ^{me} A. Bollet 010/23.31.24					
1C 2C/2S	M ^{me} A.C. Ghenne	010/23.31.26 ou 010/23.31.24	1D 2D 3P	M ^{me} J. Lhoir Mme L. Lassine	010/23.31.30
3-4 G, TT, TQ	M ^{me} P. Gilson M ^{me} L. Lassine	010/23.31.49 010/23.31.26 ou 010/23.31.24			
5-6 G, TT, TQ	M ^{me} F. Redaelli	010/23.31.49 ou 010/23.31.24	4-5-6 7 P	M ^{me} N. Renouprez	010/23.31.32

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous pris au secrétariat (010.23.31.25), le membre de l'équipe de direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1D/2C/2S/2D :	Monsieur Vanvilthoven
3/4 GT-TT-TQ-P :	Monsieur Cabeke
5/6 GT-TT-TQ-P + 7P :	Madame Maljean

4. Rencontre des directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les directions ont rencontré les élèves par niveau, pour leur souhaiter la bienvenue et aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun.

Pour un certain nombre de ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons ci-dessous :

1) Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école avant 9h00 (en GT/TT/TQ : 010/23.31.24 – en professionnel : 010/23.31.32). Le

justificatif d'absence doit être remis à l'éducateur responsable dès le retour de votre enfant à l'école et au plus tard le 4^{ème} jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours (à envoyer par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, nous vous demandons d'utiliser les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13^{ème} demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une absence ou un retard de plus de deux heures de cours consécutives est assimilé à une demi-journée d'absence et doit donc être justifié comme tel.

2) Les GSM, smartphones & cie :

L'utilisation de GSM, smartphone, appareil photo, jeux électroniques ou autres est interdite dans l'école. **Ces objets seront confisqués complets en cas d'utilisation dans l'enceinte de l'Institut.**

Pour une première infraction, l'objet sera remis en fin de journée à l'élève et celui-ci sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'appareil sera remis à l'élève en fin de journée, mais la sanction passe à une heure de retenue. Si une troisième infraction survient, la sanction passe à deux heures de retenue. À la quatrième fois, l'objet confisqué sera remis aux parents après prise de rendez-vous avec l'éducatrice principale, Mme A. Bollet et la sanction passe à trois heures de retenue. Au-delà d'une quatrième infraction, les parents et leur enfant prendront rendez-vous avec la direction.

Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.24 en GT/TT/TQ et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique au bureau des éducateurs ou à la procure en cas de besoin impératif.

3) La tenue :

Nous insistons très fort sur le fait que l'on vient à l'école dans une tenue « classique » : on ne vient donc pas avec une tenue de jogging ou de vacances. Ceci permet également de rappeler que couvre-chef, coiffure excentrique, piercing ou tatouages... (liste non exhaustive) sont interdits dans l'école.

4) Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ces travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que beaucoup d'élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication : il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

5. Le soutien à l'apprentissage

Les élèves ne sont pas égaux devant l'apprentissage. Notre école, depuis toujours, est sensible à cette question et a mis en place différents accompagnements accessibles aux élèves.

Toutefois, quelle que soit l'aide proposée, l'élève reste l'élément central de sa réussite. Nous attendons de lui qu'il soit actif en classe, participe aux cours et qu'il aille à la rencontre de son professeur s'il rencontre des difficultés. Des alternatives sont organisées au-delà des cours, l'élève doit en prendre l'initiative et utiliser ces heures mises à sa disposition. Si nous pouvons faire la moitié du chemin, le jeune est responsable de l'autre moitié.

A. Les rattrapages en 3-4-5-6

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages (suite à une absence, une incompréhension ciblée d'un point de matière...).

Les disciplines et niveaux organisés, ainsi que les horaires et locaux sont repris dans le tableau en fin de ce fascicule. Le tableau est également accessible sur notre site et affiché aux valves de l'école.

B. Les remédiations en 3-4

Elles s'adressent à des élèves ayant des difficultés plus importantes et nécessitant une aide à moyen ou long terme.

En 3^{ème} année, et suite aux résultats des travaux de vacances, des remédiations sont organisées.

En 4^{ème}, les élèves s'engagent par le biais d'un contrat à suivre des modules sur une période plus longue soit en néerlandais, soit en mathématique. Une fois inscrit, la présence y est obligatoire. Une aide en français est également proposée pour ces élèves.

Les horaires et locaux se trouvent également en fin de ce fascicule. Ils sont également accessibles sur notre site et affichés aux valves de l'école.

C. Aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français

Un soutien spécifique est organisé pour ces élèves. Il ne s'agit pas d'un cours d'apprentissage du français, mais bien d'une aide à la rédaction de certains documents, à la prise de parole ou au rappel de certains points de grammaire ou de conjugaison.

Si votre enfant est intéressé, il doit le signaler à son titulaire qui le mettra en contact avec le professeur chargé de cet accompagnement.

D. L'étude dirigée

Au 1^{er} degré, nous organisons une heure d'étude dirigée. Jusqu'au mois d'octobre inclus, tous les élèves y participent. Cette heure d'étude a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur travail scolaire et plus particulièrement dans l'apprentissage d'une méthode de travail la plus efficace possible. À partir du mois de novembre et sur proposition du conseil de classe, l'étude dirigée prendra la forme de remédiations en langue moderne, mathématique, français et méthode de travail. Les élèves pourront y être inscrits soit à la demande du conseil de classe, soit à la demande de l'élève.

6. La cellule « Dys »

Depuis toujours sensible aux élèves en difficulté, l'Institut de la Providence tente de proposer différentes solutions.

Un groupe de travail appelé « Cellule Dys » existe dans l'école. Il soutient plus particulièrement les élèves présentant des troubles d'apprentissage (dyslexie et autres Dys -, TDA/H).

En collaboration avec les enseignants et le centre PMS, la « Cellule Dys » met en place des aménagements spécifiques lors des sessions d'examens (temps supplémentaire, format des questionnaires...) et lors des cours. Ces aménagements concernent les élèves de tous les degrés.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter la Cellule Dys à l'adresse suivante : cellule.dys@providence-wavre.be

7. Le projet « Lirécrire »

L'an passé, nous nous sommes engagés dans la recherche « Lirécrire » coordonnée par l'Université de Louvain.

Les enseignants de français de 1^{ère} année ont expérimenté un ensemble d'activités pédagogiques et didactiques visant à répondre aux difficultés langagières que peuvent rencontrer les élèves. Cette expérimentation s'est également accompagnée de temps de formation de ces enseignants.

Une première évaluation de la recherche indique que ces pratiques améliorent le niveau global de compétence des élèves. Les résultats plus complets vous seront communiqués au fur et à mesure de leur communication.

8. La cellule « Ecout'Emoi »

Il y a deux ans, notre école a été sélectionnée lors d'un appel à projets « Prévention du harcèlement entre élèves » de la Communauté française. Nous avons souscrit à ce projet, car, notre école, comme toutes les autres, est victime de cette forme de violence. Les interventions à mener sont indispensables et extrêmement délicates. Être sensibilisés et formés à cette question nous ont parus deux conditions indispensables pour agir en professionnels dans ces situations inacceptables.

Une cellule, constituée de 21 professeurs (de tous les degrés et sections) et éducateurs, a été mise sur pied. L'an dernier, les membres de cette équipe ont suivi 4 jours de formation. Ils ont également mené des actions de sensibilisation dans une classe-pilote choisie et sont intervenus dans deux situations en utilisant un processus appelé « No Blame ».

Le 17 septembre dernier, nous avons organisé une journée pédagogique sur cette thématique afin d'informer tous les adultes de l'école et de les initier aux différentes techniques.

Le 30 novembre prochain, nous vous convions à une soirée où, après une intervention par des formateurs extérieurs de l'Université de Paix, nous vous expliquerons ce que notre école, pionnière en la matière, a mis sur pied. Un courrier suivra. Nous vous y attendons nombreux.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter l'équipe « Ecout'Emoi à l'adresse suivante : ecout-emoi@providence-wavre.be

9. Centre P.M.S.

Vous trouverez en annexe un feuillet présentant les missions du centre, les différents interlocuteurs et leur horaire de permanence au sein de l'Institut.

10. Information sur les frais scolaires

Dans le courant du 1^{er} trimestre, vous recevrez une première facture de laquelle sera déduit l'acompte versé en début d'année. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

- Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectuées l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 70 €.
- Journées sportives : pour toutes les classes : prix de 20 à 25 € selon le lieu et l'activité.
- Centre de documentation : 5 € couvrant l'utilisation des ouvrages de référence, l'emprunt de romans...
- Natation : entre 73 et 87 € pour l'année pour les élèves du 1^{er} degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

- Fournitures : facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)
- Théâtre : pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.
- Retraites en 5^e, 6^e, 7^e : un prix forfaitaire compris entre 70 et 100 €. Nous vous rappelons que les retraites sont des activités obligatoires qui font partie de notre projet d'établissement. Tous les élèves, y compris les élèves déjà en

possession de leur CESS, en s'inscrivant à l'Institut, s'engagent à y participer.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que **l'absence -même justifiée- de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû, puisque l'école a engagé les frais.** Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites...) obligatoires.

Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous devez introduire votre demande via internet :

www.allocations-etudes@cfwb.be.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien... -.

Nous insistons donc pour vous demander de régler vos factures dans les temps impartis.

En cas de non-paiement, nous utilisons les services d'une société de recouvrement de dettes, TCM, qui prendra contact avec vous pour récupérer les créances impayées.

11. Demande de documents et attestations

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document – certificat de fréquentation, bourse d'études... - l'élève dépose sa demande soit à la Procure pour les GT/TT/TQ soit au bureau des éducatrices pour les Professionnelles et l'y récupère le lendemain.

12. Les calendriers du premier trimestre

Les calendriers du premier trimestre se trouvent à la dernière page.

Le Centre Psycho-Médico-Social,

Un service

- ✓ d'accueil
- ✓ d'écoute
- ✓ de prévention
- ✓ d'information
- ✓ d'aide aux choix
- ✓ d'accompagnement dans la réflexion et la maturation d'un projet



Nous sommes à votre disposition dans le local PMS à l'école aux moments indiqués ci-dessous, ou au Centre PMS à d'autres moments sur rendez-vous.

Pour les élèves de l'enseignement de transition général ou technique et de qualification		
a. Anne Frix b. anne.frix@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	sur rendez-vous
François Langhendries francois.langhendries@centrepms.be	<i>Assistant Social</i>	VENDREDI de 8h30 à 12h05
c. Florence Henin d. florence.henin@centrepms.be	e. <i>Licenciée en Psychologie</i>	f. LUNDI de 13h00 à 15h30 g. MERCREDI de 8h30 à 12h05

Pour les élèves de l'enseignement professionnel		
h. Anne Frix i. anne.frix@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	sur rendez-vous
Marie-France Aupaix mariefrance.aupaix@centrepms.be	<i>Assistante Sociale</i>	MERCREDI de 9h20 à 12h05
Gaëlle Van de Moortele gaelle.vandemoortele@centrepms.be	<i>Licenciée en Psychologie</i>	LUNDI de 8h30 à 12h05

Si vous souhaitez en savoir plus, visitez notre site : www.pms-wavre2.be



Le Centre PMS en quelques mots...

Le centre PMS libre de Wavre 2 travaille en collaboration avec l'Institut de la Providence, en maternelle, en primaire et en secondaire.

L'équipe d'un centre Psycho-Médico-Social est composée de licenciés et d'assistants en psychologie, d'infirmières et d'assistants sociaux, tous soumis au secret professionnel.

L'action P.M.S. consiste à écouter, chercher à comprendre et mobiliser les ressources de l'enfant ou du jeune, ainsi que celles de son entourage (parents et enseignants). Nous accompagnons les enfants et les jeunes dans leur parcours scolaire par des réalisations adaptées à chaque âge et aux différentes situations.

Dans notre travail avec les enfants, les jeunes, leurs parents et leurs enseignants, nous proposons :

- Une écoute attentive pour prévenir l'apparition de difficultés (scolaires, personnelles, relationnelles) et si ces difficultés surviennent - pour rechercher des solutions en vue d'une évolution positive de la situation
- Une aide dans le choix d'une orientation (scolaire et professionnelle) et dans l'élaboration d'un projet personnel
- Une action continue en vue de favoriser le développement de l'enfant ou du jeune

Comme les écoles, les centres P.M.S. libres sont subventionnés par la Communauté Française. Nos prestations sont donc gratuites.

Nous sommes des partenaires permanents et privilégiés des écoles mais nous sommes indépendants de celles-ci, tout comme le sont nos avis, par ailleurs consultatifs.

Tout élève peut bénéficier des interventions de notre centre PMS, à l'école ou au Centre, en réponse et dans le respect des demandes qui nous sont adressées. La législation prévoit toutefois que vous puissiez refuser à priori la guidance individuelle de votre enfant par le Centre PMS. Si tel était votre souhait, vous devez prendre contact avec le directeur du Centre, Monsieur Tanguy Le Grelle, qui vous fera parvenir un formulaire à compléter.

Classe :
N° d'ordre :

TALON-REPONSE A REMETTRE AU TITULAIRE
POUR LE 23 octobre 2015

Les soussignés ont pris connaissance du Providence Infos n°1 d'octobre 2015.

L'élève,

Les Parents,

NOM :

Date :

Signatures :

.....